



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.06.05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Paul SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste afin de répondre au besoin de recrutement de la municipalité. Cela concerne le remplacement de la responsable de la comptabilité et des finances.

Il convient également de supprimer deux postes à la suite de départs en retraite. Cela concerne la responsable des ressources humaines et un agent de la bibliothèque municipale.

Vu les articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

## AR Prefecture

005-210501615-20240925-240605-DE  
Reçu le 09/10/2024

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Catégorie	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
<b>Cadre d'emplois administratif</b>			
(1) Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe		B	
	(1) Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC
<b>Cadre d'emplois des services culturels</b>			
(1) Adjoint du Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	

Le tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> octobre 2024 est arrêté comme suit :

<b>1 - EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
<b>2 - EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>Services administratifs</b>			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Attaché principal	1	TC
	Attaché	2	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe B 3	2	TC
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe B 2	1	TC
	Rédacteurs B 1	3	TC
Cat C	Adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe C 3	3	TC
	Adjoints administratifs C 1	3	TC
<b>Total</b>		<b>16</b>	
<b>Service animation – culture- patrimoine :</b>			
Cat A	Bibliothécaire	1	TC
Cat B	Animateur	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC
<b>Total</b>		<b>3</b>	

## AR Prefecture

005-210501615-20240925-240605-DE  
Reçu le 09/10/2024

## Entretien

	Adjoint technique C 1	1	TNC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC
Cat C	Adjoint technique C1	1	TC
Total		3	
<b>Police Municipale</b>			
Cat B	Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
	Chef de service de police municipale	1	TC
Total		2	
<b>Services techniques</b>			
Cat A	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe B 3	1	TC
Cat C	Agents de maîtrise principaux	4	TC
	Agent de maîtrise	1	TC
	Adjointes techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe C 3	4	TC
	Adjointes techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC
	Adjointes techniques C 1	3	TC
Total		15	
<b>Sport</b>			
Cat C	Adjointes techniques principal 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TNC
	Adjoint technique C 1	1	TNC
Total		2	
<b>Services scolaires</b>			
Cat C	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe C 3	1	TC
Total		1	
Total emplois permanents		42	
<b>2 - EMPLOIS NON PERMANENTS</b>			
<b>Emplois saisonniers (article L 332-23-2°)</b>			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
Cat C	- Maître-Nageur Sauveteur	3	TC
	- Caissières	4	TNC/TC
	Agents de Surveillance de la Voie Publique	3	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Services techniques : adjointes techniques	10	TC/TNC
<b>Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (L 332-13)</b>			
Cat C	Mairie : adjoint administratif	1	TC
<b>Accroissement temporaire d'activité (article L 332-23-1°)</b>			
Cat C	Adjoint administratif	1	TNC
	Adjoint technique	1	TNC
Total		25	

**AR Prefecture**

005-210501615-20240925-240605-DE  
Reçu le 09/10/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** les modifications proposées ;
- **ARRETE** le tableau des effectifs tel que ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO